

Programme de spécialisation

La réussite du programme de spécialisation suppose la validation de 30 crédits¹, qui complètent un programme d'études approfondies de 60 crédits.

Ce document décrit l'organisation des études dans le programme de spécialisation **Archéologie**. Le programme d'études approfondies correspondant fait l'objet d'un plan d'études spécifiques.

I. Généralités

I.1 Présentation des études

Le programme de spécialisation doit venir en complément du programme d'études approfondies **Archéologie**. L'étudiant pourra compléter ses connaissances dans un bloc « Civilisations » qui n'a pas fait l'objet de son mémoire et, s'il le souhaite, renforcer celui qui correspond au mémoire.

I.2 Conditions d'admission

Peuvent accéder sans autres conditions au programme d'études approfondies:

Tous les étudiant-e-s inscrits au Programme / pilier principal **Archéologie**.

I.3 Examens et validation de crédits

Les crédits sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes. L'évaluation peut porter sur des prestations accomplies dans le cadre d'une seule unité d'enseignement ou sur des prestations accomplies dans le cadre de plusieurs unités d'enseignement appartenant au même module.

La réussite du programme de spécialisation suppose l'acquisition de 30 crédits. Les crédits prévus pour un module (voir ci-dessous § II.1) sont pris en compte en faveur d'un étudiant dès lors qu'il est dûment établi que ce dernier a accompli dans le module en question l'ensemble des exigences prévues par les plans d'études.

I.4 Langue d'enseignement

Essentiellement français. Certains cours blocs peuvent être donnés en allemand ou en anglais.

I.5 Evaluations et examens

¹ Dans ce document, les "crédits" sont des crédits dans le sens de l'ECTS.

Les évaluations et examens sont faits en fonction des règles en vigueur dans l'université où le cours ou le module évalué est dispensé. Les modalités en sont communiquées aux étudiants en même temps que le programme annuel de cours.

La note finale du programme sera obtenue en faisant la moyenne des notes finales de chaque module. La note finale de chaque module sera la moyenne des notes obtenues dans le module. À l'intérieur d'un module, chaque unité d'enseignement devra être réussie.

II. Organisation des études

Les étudiants choisissent librement deux modules dans la liste ci-dessous, mais au maximum un dans le bloc « civilisations » suivi dans le programme/pilier principal et qui doit alors être un module « 4 » de chaque bloc. Le cas échéant, ils devront veiller, d'entente, avec le professeur responsable de la matière, répartir les cours à suivre de ce module sur les deux années de leur master.

Module NE-APR 3 - 1^{ère} année (15 crédits)

- *Cours spécialisé en archéologie pré- et protohistorique I* (5 crédits)
- *Initiation à la recherche et analyse du discours* (2 crédits)
- *Voyage d'étude et préparation* (3 crédits, NB : le voyage et sa préparation peuvent être faits en 1^{ère} ou en 2^e année)
- *Séminaire spécialisé en archéologie pré- et protohistorique I* (5 crédits)

Module NE-APR 4 - 2^e année (15 crédits)

- *Cours spécialisé en archéologie pré- et protohistorique II* (5 crédits)
- *Séminaire spécialisé en archéologie pré- et protohistorique II* (5 crédits)
- *Cours de master au choix et d'entente avec le professeur en géologie ou en biologie* (5 crédits)

Module NE-ACL 3 - 1^{ère} année (15 crédits)

- *Cours spécialisé en archéologie de la Méditerranée antique I* (5 crédits)
- *Initiation à la recherche et analyse du discours* (2 crédits)
- *Voyage d'étude et préparation* (3 crédits, NB : le voyage et sa préparation peuvent être faits en 1^{ère} ou en 2^e année)
- *Séminaire spécialisé en archéologie de la Méditerranée antique I* (5 crédits)

Module NE-ACL 4 - 2^e année (15 crédits)

- *Cours spécialisé en archéologie de la Méditerranée antique II* (5 crédits)
- *Séminaire spécialisé en archéologie de la Méditerranée antique II* (5 crédits)
- *Cours de master au choix et d'entente avec le professeur en histoire ancienne ou en histoire de l'art* (5 crédits)

Module FR-ACL 3 – 1^e année (15 crédits)

- *Séminaire spécialisé en archéologie classique I* (9 crédits)
- *Voyage d'étude et préparation* (3 crédits, NB : le voyage et sa préparation peuvent être faits en 1^{ère} ou en 2^e année)
- *Cours spécialisé en archéologie classique I* (3 crédits)

Module FR-ACL 4 - 2^e année (15 crédits)

- *Séminaire spécialisé en archéologie classique II* (9 crédits)
- *Cours avancé thématique N.B. Le cours avancé peut être remplacé par un groupe de cours-blocs équivalents à environ 28 h de cours* (3 crédits)
- *Cours spécialisé en archéologie classique II* (3 crédits)